

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
28 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

2025D014

OBJET :

**08. COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE
LYS. RÉSEAU DE
LECTURE PUBLIQUE
ESPERLUETTE
FLANDRE LYS – MISE
EN PLACE DE LA
GRATUITÉ
UNIVERSELLE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 18/03/2025

ID : 059-215904004-20250306-2025D014-DE

L'an deux mil-vingt-cinq, le six MARS à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. SERE Soarey Idriss - M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne - Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme CAPPELLE Christiane — Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric - M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – M. TREDEZ Alain - Mme PENIN-CŒUR Thérèse — Mme CLINKEMAILLIE Colette — Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. CITERNE Joël, **procuration** à ROBBE Jean-Pierre
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT

M. DELVOYE Philippe

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 février 2022, le conseil municipal a approuvé l'adoption du Schéma directeur de la Lecture publique intercommunale.

Le conseil communautaire a, par délibération du 17 décembre 2024, adopté le principe de gratuité pour tous des inscriptions aux bibliothèques municipales du Réseau Esperluette au 1^{er} avril 2025. Actuellement, l'accès aux bibliothèques Flandre Lys est gratuit pour les habitants du territoire intercommunal.

EN conséquence, y a lieu de modifier le règlement intérieur et la convention de partenariat « Réseau de Lecture publique Esperluette »

Le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'adopter le principe de gratuité des inscriptions aux bibliothèques municipales du réseau Esperluette au 01^{er} avril 2025
- D'approuver les modifications du règlement intérieur annexé à la présente délibération, notamment ses articles 4, 7 et 8,
- D'approuver la modification de la convention de partenariat annexée à la délibération, ainsi que sa signature par le Maire.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire de Séance
Sandra BOULENGUER – PLÉ

